

ALLAMPS BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO

22

Décembre 2023



Dans ce numéro

Les délibérations du 06/12/2023

Edmée Sirantoine
est désignée secrétaire de
séance

Pour nous contacter :

tél : 03.83.25.42.12 ou
06.44.87.92.23

mairie.allamps@orange.fr

www.allamps.fr

Facebook : allamps et vous

Délibérations

Aides Habitat en lien avec la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toullois

Le conseil municipal décide de poursuivre cette année les aides en faveur de l'habitat, soit :

- Subvention façade/toiture : 600 € maximum
- Subvention isolation : 500 € maximum
- Maintien à domicile : 500 € maximum
- Habitat très dégradé : 500 € maximum
- Lutte contre la vacance : forfait de 500 €
- Menuiserie : 50 €/équipement (fenêtres, porte entrée).

Un montant identique est versé par la Communauté de communes.

Recensement de la population

Le recensement se déroulera dans la commune à partir du jeudi 18 janvier et jusqu'au samedi 17 février. Le Conseil autorise le maire à créer l'emploi correspondant et à procéder au recrutement.

Mme Christine Teinturier est nommée agent recenseur. Un courrier sera distribué dans chaque boîte aux lettres début janvier. Il est rappelé que le recensement est obligatoire. Vous pourrez soit remplir en ligne les informations sollicitées soit rendre le document à l'agent recenseur.

Versement prime pouvoir d'achat

Le Conseil Municipal décide de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux en fonction de la durée de leur temps de travail.

Versement d'une subvention au Comité des fêtes

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 1.000 € au Comité des fêtes pour faire face aux besoins de trésorerie suite à l'ouverture du bar associatif.

Tarif eau 2024

Le conseil Municipal décide de maintenir le tarif de l'eau en 2024, soit 1,40 €/m³ d'eau. Le forfait compteur reste fixé à 16 €. Les redevances au profit de l'agence de l'eau restent également identiques.

Informations diverses :

Logements vacants : deux logements sont vacants actuellement : l'un de type F4 pour un loyer de 445 € et le second de type grand F3 pour un loyer de 410 €. Les personnes intéressées peuvent se présenter en mairie afin d'obtenir plus de renseignements.

Départ famille Ukrainienne : après dix-huit mois de présence dans notre logement communal, la famille d'Ukrainiens nous a quittés début décembre pour un retour en Pologne, plus proche de leur pays. Rappelons que les loyers ont permis de couvrir les charges. Les services de l'Etat n'ayant pas d'autre famille à nous proposer, la mairie remet en location le logement (cf ci-dessus).

Affouages : Les personnes qui se sont inscrites pourront venir retirer leur lot le lundi 15 janvier à 18 h en mairie. Une invitation nominative leur sera adressée.

Moulin de l'Etange : Nous recherchons des photographies du moulin de l'Etange afin de réaliser un panneau signalétique sur l'histoire de ce lieu. Merci de contacter la Mairie ou le portable communal au 06 44 87 92 23.

Secrétariat de mairie : il sera fermé du 26 au 30 décembre 2023.

A venir...

Prochaines ouvertures du bistrot : 12 et 19 janvier de 19 h à 23 h.

Vœux du maire : N'oubliez pas ! Ils se dérouleront le samedi 13 janvier 2024 à 16 h à la MJC. Accueil des nouveaux habitants 2023 à cette occasion.